

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 26 février 2019

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

**Énergie photovoltaïque : des tarifs en baisse,  
une autonomie énergétique de la distribution publique de la Grande terre qui progresse**

**Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs définis dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), le gouvernement a aujourd'hui autorisé l'exploitation de sept nouveaux projets de centrales photovoltaïques sur la Grande Terre, pour une puissance de 32,5 MWc. Ces sept projets feraient passer l'autonomie électrique de la distribution publique de la Grande Terre de 31 % à 36 % à l'horizon 2021. La réduction des émissions de CO<sup>2</sup> est estimée à 42 000 tonnes par an. Mais surtout, on constate que le prix du photovoltaïque a été divisé par deux sur ces deux dernières années.**

**→ Le prix du photovoltaïque devient désormais compétitif**

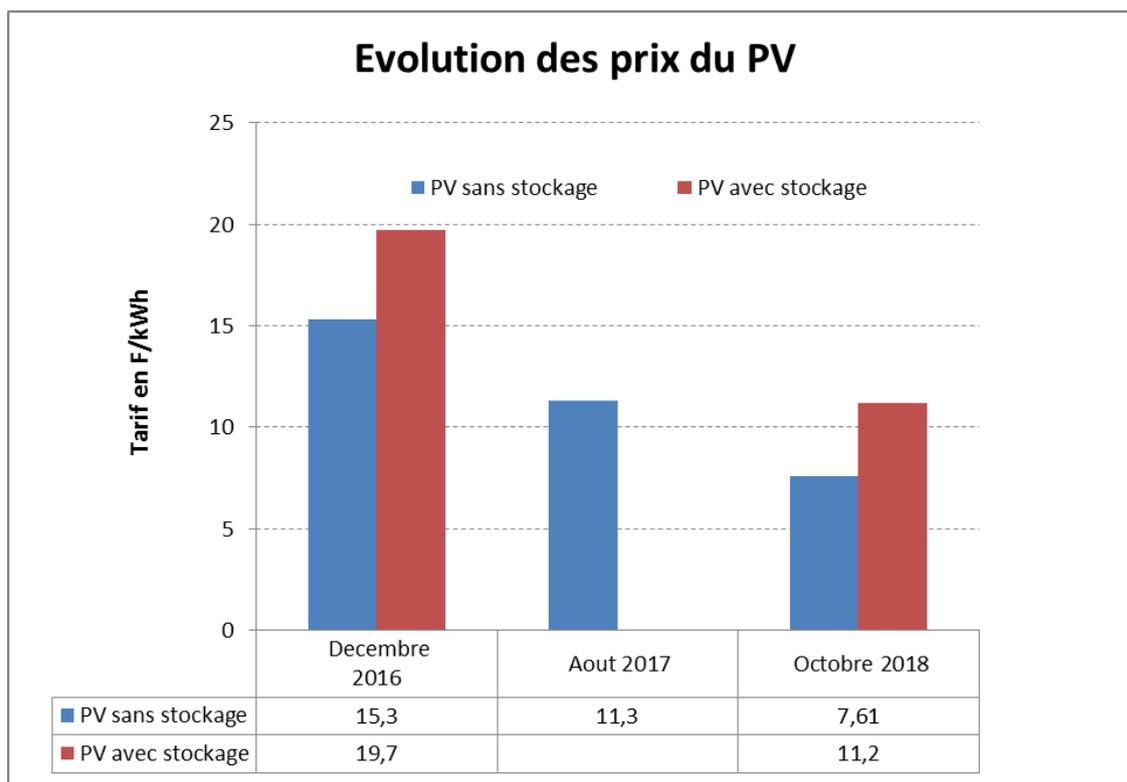
Pour la 3<sup>ème</sup> période d'instruction, dont la date limite de dépôt des dossiers était le 1<sup>er</sup> octobre 2018, 76 dossiers ont été déposés au gouvernement, représentant une puissance totale de 344 MWc, et 7 dossiers ont été retenus pour une puissance totale de près de 33 MWc.

Dans le cadre de cette 3<sup>ème</sup> période d'instruction des projets PV sur la Grande Terre, **le gouvernement de la NC a mis en place un système automatique de notation** et de classement des projets déposés. **50% de la note attribuée à un projet dépend du prix de vente proposés**, envoyant le message aux porteurs de projet que la compétitivité de la filière PV est une condition essentielle à son fort développement.

Résultat : sur ces deux dernières années, on constate une chute des prix de vente d'environ 50%, les prix moyen des projets PV sans et avec stockage étaient respectivement de 15,3 et 19,7 F/kWh fin 2016, ils sont désormais de 7,7 et 11,2 F/kWh.

### *Les tarifs de revente du prix de l'électricité au réseau*

Sur ces deux dernières années, **les prix de vente de l'électricité ont été divisés par deux**. Les prix moyen des projets sans et avec stockage étaient respectivement de 15,3 F/kWh et 19,7 F/kWh fin 2016, ils sont désormais de 7,7 F/kWh et 11,2 F/kWh :



### *Les fermes solaires autorisées*

Parmi les 76 dossiers déposés, tous recevables au regard de la réglementation en vigueur, les sept projets ont été retenus sur la base d'une grille de critères précis :

- les tarifs de vente de l'électricité proposés (50 % de la note),
- la capacité technique de l'entreprise,
- l'intérêt économique pour la Nouvelle-Calédonie,
- la maîtrise foncière des projets.

Au total, les sept projets représentent un investissement de 4 milliards de francs.

Ce 26 février 2019, sept projets nouveaux projets viennent d'être autorisés, dont quatre en province Sud et trois en province Nord, pour une puissance installée de 33 MWc :

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) et [lemagdugouv.nc](http://lemagdugouv.nc) \*\**

- six projets photovoltaïques sans stockage pour 27 MWc :
  - quatre projets de la société Quadran Pacific (Pouembout, Koumac, Poya et Koné),
  - un projet de la société PV Kotabore (Païta),
  - un projet de la société Eole Kafeate (Prony),
  
- un projet photovoltaïque avec stockage de 6MWc :
  - un projet de la société Kwita Wike (Boulouparis).

### → Les énergies renouvelables moins chères que les énergies fossiles

**Malgré des cours des combustibles fossiles relativement bas depuis quelques années, le prix de l'énergie photovoltaïque concurrence désormais chacune de ces énergies.**

En effet, les prix du fioul, kérosène/gazole et du charbon sont respectivement de 11, 26 et 7 F/kWh sur les 12 derniers mois. Les coûts complets de ces énergies, c'est-à-dire tenant compte des coûts d'investissement et d'exploitation, sont encore plus élevés, ils atteignent 17, 45 et 20 F/kWh respectivement pour les centrales au fioul, kérosène/gazole et charbon.

Les 7 projets qui viennent d'être autorisés représentent un coût d'investissement global d'environ 4 milliards de francs dont environ 2,5 milliards de francs seront du matériel importé. En parallèle, ces 7 projets vont éviter à la NC d'importer environ 500 millions de francs CFP de combustible fossile chaque année. **Ces 7 projets, qui ont une durée de vie de 25 ans, vont donc améliorer la balance commerciale du territoire au bout de 5 ans seulement.**

### → Le photovoltaïque moteur de développement économique pour la Nouvelle-Calédonie

Depuis 2016 où un affichage clair du gouvernement sur sa volonté de développer le PV a été annoncé, la Nouvelle-Calédonie peut désormais compter sur au moins 5 sociétés capables de développer des projets PV d'envergure et autant de sociétés sous-traitantes capables d'assurer l'installation de ces projets sur site.

En parallèle, les dispositifs mis en place par le gouvernement pour développer le photovoltaïque chez les particuliers et entreprises a conduit à la création d'une vingtaine de sociétés spécialisées dans le PV sur toiture.

Le développement de cette filière en NC, ainsi que dans toutes les îles du Pacifique pose la question du recyclage de ces panneaux qui commenceront à être démontés d'ici 15 à 20 ans. C'est donc un secteur sur lequel la Nouvelle-Calédonie pourrait se positionner pour répondre à la demande de la région.

### *Avec ou sans stockage ?*

Le quota alloué aux projets avec stockage a été réduit de 15 MW à 5 MW. Cette troisième période d'instruction porte donc sur 30 MW de fermes photovoltaïques, dont 5 MW avec dispositif de stockage.

Enercal, gestionnaire du réseau de transport, mène actuellement une étude pour trouver une solution de stockage au niveau pays (et non par fermes solaires) afin de pouvoir accueillir la production d'énergie photovoltaïque. Cette solution permettrait d'augmenter la part des énergies dites intermittentes (vent, soleil), de palier aux fortes variations des productions et de faire du report de la production de jour vers la pointe du soir et la période nocturne. Une première synthèse de ces études sera réalisée fin février 2019.

### → Une filière en plein essor

Pour rappel, les objectifs de production photovoltaïque fixés à l'horizon 2020 ont été atteints dès le premier trimestre 2018. Raison pour laquelle le gouvernement a décidé en juin 2018 d'autoriser l'injection de 30 MWc supplémentaires dans le réseau et avancé de cinq ans les objectifs précédents.

En matière de centrales au sol, la PPI prévoyait une puissance cumulée de 62 MWc d'ici à 2020 : 37 MWc pour des projets sans stockage d'énergie, 25 MWc avec stockage. Mais les dix autorisations d'exploiter octroyées par le gouvernement en avril 2017 et les deux autres en mars 2018, ont permis d'atteindre l'objectif de la PPI avec deux ans d'avance, et avec des tarifs de plus en plus compétitifs (13 F, puis 9,80 F le kWh).

Lifou pourrait également devenir autonome sur le plan énergétique à l'horizon 2020, grâce en particulier aux six centrales photovoltaïques dont le gouvernement a autorisé l'exploitation en octobre 2016 et mars 2017.

**Concrètement, on ne vise plus 62, mais bien 100 MW d'ici à deux ans. Une montée en puissance qui aurait pour effet de faire passer l'autonomie de la distribution publique de 31,4 % à 36,5 % en 2021, d'éviter l'émission d'environ 32 000 tonnes de CO2 par an, et d'économiser en moyenne près de 300 millions de francs par an.**

#### ***Le mix énergétique n'est pas en reste***

Le dynamisme du photovoltaïque n'occulte pas les autres sources d'énergie renouvelable. Une ferme éolienne de 20 MW est en construction à Yaté, pour une mise en service en novembre 2019.. Le gouvernement a également autorisé la société HydroPaalo à exploiter une centrale au fil de l'eau de 3 MW sur la rivière We Paalo à Pouébo, les travaux sont en cours et la mise en service est programmée pour la fin de l'année 2019.

\* \*  
\*